

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 17 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

**PRÉSENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Loïc LASSAGNE

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

14 DEC. 2023

1/3

mairie@ville-sevres.fr  
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20231130-2023-071-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2023  
Date de réception préfecture : 13/12/2023

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 novembre 2023**

**DÉLIBÉRATION : Convention d'objectifs et de financements - Soutien aux formations aux Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et aux fonctions de directeur (BAFD) par la CAF**

**N°2023/071**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°2018/006 du 15 mars 2018 approuvant les conventions à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service et l'Aide Spécifique Rythmes Éducatifs (ASRE),

Vu sa délibération n°2019/085 du 26 septembre 2019 approuvant l'avenant relatif à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de services,

Vu sa délibération n°2020/011 du 06 février 2020 autorisant le Maire à signer un « Contrat Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour des actions en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022,

Vu sa délibération n°2022/058 du 29 septembre 2022 approuvant les conventions à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service ordinaire Alsh périscolaire et extrascolaire,

Vu sa délibération n°2022/060 du 29 septembre 2022 approuvant la convention à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service ordinaire Alsh accueil adolescents pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Considérant la signature prochaine d'une Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de signer une Convention d'objectifs et de financements pour l'attribution d'une subvention de soutien aux formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et aux formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 22 novembre 2023,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Est approuvée dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs et de financements définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la subvention de soutien aux formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et/ou aux formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

**ARTICLE 2.**

Le Maire est autorisé à signer la convention citée à l'article 1 et tout document afférent.

**ARTICLE 3.**

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.



*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE*



*Le Secrétaire de séance,*

*M. Thierno-B NDIAYE*

|                                     |
|-------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture : |
| Date de télétransmission :          |
| Date de réception préfecture :      |